



**ARRETE DU MAIRE n°2022/01 PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE**

**A M. FREDERIC ESBERT, 6<sup>ème</sup> ADJOINT**

Le maire de Baugy (Cher)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18

Vu le procès-verbal de l'élection et d'installation des adjoints au maire en date du 23 mai 2020

Vu le procès-verbal de l'élection du 6<sup>ème</sup> adjoint en date du 20 octobre 2022

Vu la délibération n°2022\_10\_01 du conseil municipal du 20 octobre 2022 fixant à six le nombre d'adjoints au maire

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un adjoint

Considérant qu'en raison du développement pris par les services municipaux et des compétences dévolues aux collectivités territoriales, le maire doit, pour assurer la bonne marche des services et remplir ses multiples obligations, déléguer une partie de ses fonctions.

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : il est donné délégation de fonction sous la surveillance et ma responsabilité à M. Frédéric ESBERT dans les domaines suivants :

**- domaine de l'information municipale et communication :**

- le suivi et le contrôle de la rédaction et de la conception des publications municipales
- les relations avec les organes de presse
- le suivi de la mise en œuvre des actions de communication sous toutes leurs formes
- les relations avec la commission communale « communication - informations municipales »

**- domaine « économie »**

- promouvoir l'attractivité du territoire de Baugy dans le domaine touristique, commercial et artisanal

Article 2 : Il est également donné délégation de signature à M. Frédéric ESBERT pour tous courriers, actes réglementaires, actes individuels ou contractuels, devis et pièces administratives relevant de ses délégations. Sa signature devra porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

Ampliation à M. le Préfet du Cher et au comptable de la collectivité.

Baugy,  
Le 27 octobre 2022  
Le Maire,

Pierre GROSJEAN

